



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'EURE

Evreux, le 29 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élections municipales 2014

Déclaration de candidature obligatoire

Pour être candidat aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, une déclaration de candidature est désormais obligatoire pour tous les candidats et ce, quelle que soit la taille de la commune concernée.

Chaque candidat doit se rendre en préfecture pour les communes situées dans l'arrondissement d'Évreux et en sous-préfectures pour les communes situées respectivement dans les arrondissements des Andelys et de Bernay.

Les jours et horaires fixés par arrêté préfectoral pour les dépôts de candidature sont les suivants :

- le 10 février 2014 : 14 heures à 16 heures ;
- du 11 février au 5 mars 2014, à l'exception des samedis et dimanches : 9 heures à 16 heures ;
- le 6 mars 2014 : 9 heures à 18 heures.

Ces horaires sont communs à la préfecture et aux sous-préfectures.

Pour des raisons pratiques, les candidats sont invités à se présenter en début de période d'enregistrement.

Les documents à fournir par chaque candidat sont spécifiés sur le site Internet de la préfecture de l'Eure dans la rubrique Élections 2014 à l'adresse suivante : <http://www.eure.gouv.fr>

Contacts presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35